

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

N° 36-2026

Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté de communes et ses communes membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L 2113-7,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et ses communes membres, ou les communes membres entre elles, ont régulièrement la nécessité de lancer des procédures conjointes en matière de commande publique,

Considérant la possibilité de constituer un groupement de commandes afin de faciliter la mutualisation de l'ensemble des procédures à conduire et de réaliser des économies d'échelle,

Considérant qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes permanent doit être signée pour définir les modalités d'organisation de ce groupement,

Considérant que la Commission d'Appels d'Offres compétente sera celle du coordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : Charge le coordonnateur de procéder dans le respect du Code de la Commande Publique susvisé, l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des prestataires, d'attribution et de notification.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 16 avril 2026.

Le Président,
Jonathan WOFSY



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures et trois minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le neuf avril s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames FRANCOUAL, GUESMI, LABRUYERE, LACOSTE, RIBREAU-STABILE, SANTIN, TONNOIR, TRÂN, VIDAL et Messieurs BOUSQUET, COLLON, COULOUMY, DOUKALI, GIRAUD, GRANNONIO, IZARD, LADJICI, LAROUSSE, MARTIN, MORIN, PRUVOT, SOARES, VANACKER, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame INGLEZAKIS Manon pouvoir à Monsieur DOUKALI Abdelaziz.
Madame MORGADO Corinne pouvoir à Monsieur IZARD Stéphane.
Madame VALENTE Sabrina pouvoir à Monsieur COLLON Stéphane.
Monsieur DARMON Charles pouvoir à Monsieur GIRAUD Frédéric.
Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Madame LACOSTE Bernadette.

Etait absente excusée :

Madame DIACONU Marina.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **5**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFYSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du samedi 04 avril 2026